info Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN)

publié le 22/06/2021

Le cycle natation est maintenant terminé, les élèves ayant validé le test de l'attestation scolaire du savoir nager ont reçu leur diplôme que vous devez conserver, cette attestation peut vous être demandée à l'avenir par différentes structures (colonies de vacances, stages voile, canoë… stages vacances pour ados …) (les élèves ayant validé le test en début d'année scolaire ont déjà reçu leur diplôme)

Le test de l'attestation scolaire du savoir nager ne veut pas dire que votre enfant est un bon nageur mais qu'il dispose d'un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce)

voir en document joint le texte officiel pour l'ASSN.

Document joint

assn_texte_officiel (PDF de 65.3 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.